



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DURABLES

Direction de l'eau

Sous-direction des milieux aquatiques  
et de la gestion de l'eau  
Bureau de la lutte contre les pollutions  
domestiques et industrielles

Affaire suivie par :

Jean-Paul Lecomte

Tél : 01 42 19 12 37 – Fax : 01 42 19 12 35

[jean-paul.lecomte@ecologie.gouv.fr](mailto:jean-paul.lecomte@ecologie.gouv.fr)

2007 413 LPDI JPL Courrier AE Suivi Dir Boues.doc

Paris, le

1 JUIN 2007

**Note à l'attention de**

**Messieurs les Directeurs des  
Agences de l'Eau**

Objet : Réponse au questionnaire européen concernant le suivi de la directive 86/278 relative aux boues d'épuration, informations concernant la période 2003-2006.

La directive 86/278/CEE relative à la protection de l'environnement et notamment des sols, lors de l'utilisation des boues d'épuration en agriculture régit l'utilisation des boues d'épuration de manière à prévenir les effets nocifs sur le sol, la végétation, les animaux et l'homme. Elle vise également à encourager une réutilisation rationnelle des boues en agriculture.

L'article 17 de la directive stipule que les états membres doivent établir tous les 4 ans un rapport de synthèse sur l'utilisation des boues en agriculture. Un premier rapport a été fourni pour la période 1987-1990, puis un deuxième rapport sur la période 1991-1994.

L'article 5 de la directive 91/692/CEE visant à la standardisation et à la rationalisation des rapports relatifs à la mise en œuvre de certaines directives concernant l'environnement a modifié l'article 17 de la directive 86/278/CEE. Les états membres sont à présent tenus de faire un rapport tous les 3 ans. Un précédent questionnaire a été fourni à la commission sur la période 1998-2000 et 2001-2003.

Il est indispensable de préparer la prochaine demande de la commission européenne qui concernera la période 2004-2006.

Aussi, je vous demande de bien vouloir me transmettre, avant le 1er septembre 2007, les données suivantes **pour les années 2003** (celles-ci n'ayant pas été transmises par l'ensemble des agences lors du précédent questionnaire), **2004 , 2005 et 2006**, à l'aide des tableaux ci joint, et concernant plus particulièrement :

- la quantité de boues produites
- la quantité de boues utilisées en agriculture
- les surfaces utilisées pour l'épandage
- la quantité de boues incinérées
- la quantité de boues envoyées en centre d'enfouissement technique
- la valeur moyenne de concentration dans les boues épandues pour N, P, Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb, et Zn.

Le directeur de l'eau

Passat BERTEAUD